WSCC Careers

Inspecteur principal ou inspectrice principale, Mines et SST, Yellowknife

N22/30 NT

(L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.)

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) a pour vision d'éliminer les maladies et les blessures professionnelles. En partenariat avec les intervenants, nous assurons la sécurité au travail et les soins aux travailleurs, et nous adhérons à des valeurs – le respect, l'engagement, l'intégrité, la transparence et l'excellence en milieu de travail.

Ce poste se trouve à Yellowknife, aux Territoires du Nord-Ouest (TNO), et son titulaire relève du superviseur, Santé et Sécurité au travail (SST), TNO. L'inspecteur principal, Mines et SST, fournit des services aux employeurs, aux travailleurs et au public. Il est nommé en tant qu'agent de la sécurité, inspecteur des mines et inspecteur adjoint conformément aux *Lois sur la sécurité*, aux *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines* et aux *Lois sur l'usage des explosifs* ainsi qu'à des règlements connexes. Par ailleurs, le titulaire de ce poste fait la promotion de la mission, de la vision et des valeurs de la CSTIT.

Dans l'exercice de ses fonctions axées sur l'éducation, la collaboration et l'application des lois, l'inspecteur principal, Mines et SST, a le pouvoir discrétionnaire de prendre des décisions qui assurent la conformité des intervenants aux lois et règlements en vigueur, sous la direction de l'inspecteur de la SST en chef. Étant un expert des pratiques minières, il est appelé à fournir des directives aux employeurs et aux travailleurs pour garantir la conformité aux normes de conception et de génie qui s'appliquent ainsi qu'aux pratiques exemplaires. Il doit exercer ses pouvoirs réglementaires et discrétionnaires pour cerner les éléments non conformes à la législation lorsque les modèles de conception proposés ne respectent pas le code ou les pratiques exemplaires.

Les qualifications requises pour ce poste sont normalement acquises avec l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat d'un établissement reconnu en santé et en sécurité au travail, ou l'équivalent, et une désignation à titre de professionnel en sécurité agréé du Canada (PSAC/CRSP), ainsi qu'une expérience progressive et pertinente d'au moins cinq (5) ans dans un domaine lié à la SST ou à l'exploration minière. La possession d'un permis de conduire valide (classe 5) est requise. Un diplôme en génie est considéré comme un atout. Nous prendrons en considération toute combinaison équivalente de formation et d'expérience.

Le salaire, qui fait actuellement l'objet d'un examen, débuterait à au moins 53,80 $ et pourrait atteindre 64,26$ l'heure (environ 104 910 $ à 125 307 $ par année), et il s'y ajouterait une indemnité de vie dans le Nord de 3 700 $.

Une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires est requise pour ce poste.

Date de clôture : **ouvert jusqu'à ce qu'un candidat qualifié soit trouvé**

Si ce poste correspond à vos compétences et vos aspirations, veuillez envoyer votre curriculum vitae par courriel, en citant le concours, à careers@wscc.nt.ca.

Vous devez clairement indiquer votre admissibilité à faire l'objet d'une attention prioritaire en vertu de la Politique d'action positive. La CSTIT est un milieu de travail inclusif. Si vous avez une incapacité et avez besoin de soutien ou de mesures d'adaptation pendant le processus d'embauche, nous vous encourageons à décrire ces besoins lorsque nous communiquerons avec vous pour une entrevue. Il est possible que nous utilisions ce concours afin de pourvoir d'autres postes vacants semblables au cours des six prochains mois. La capacité de communiquer dans une langue officielle des Territoires du Nord-Ouest, en plus de l'anglais, est considérée comme un atout.

safety & care

WSCC Workers' Safety & Compensation Commission | ᐃᖅᑲᓇᐃᔭᖅᑎᓄᑦ ᐊᑦᑕᓇᖅᑐᓂᒃ ᐊᒻᒪ ᓇᓪᓕᐅᒃᑯᒪᓂᒃ ᖃᐅᔨᓴᖅᑏᑦ